

F.140-0 (4)

(original 4017)

Marius Berthel
président du C. J. M. 11/12

MJ/sn

Berne, le 9 décembre 1969

Notes

1. Ce lundi, le Conseil national - le Conseil des Etats l'avait fait dans la session précédente - a approuvé à l'unanimité le crédit proposé par le Conseil fédéral pour que le Service de la coopération technique puisse poursuivre ses diverses activités en faveur des pays en développement.

Le nouveau crédit accordé est de 180 millions et s'applique à une période de 3 ans. Cela revient à dire que nous disposerons pour les années 1970, 1971 et 1972 de 60 millions par an au lieu des 40 millions que nous avons jusqu'à maintenant. Nos moyens viennent donc d'être augmentés de 50 %.

2. Pourquoi cette augmentation ?

D'une part, parce que le Conseil fédéral a dit ces derniers temps à diverses reprises avoir l'intention de renforcer notre aide publique au développement. Dans ce secteur en effet, même si l'on prend en considération toutes les particularités de notre situation, qu'elles soient d'origine historique ou constitutionnelle, nous faisons sensiblement moins que les autres pays développés. D'autre part, parce que la coopération technique est véritablement le fondement de tout développement. Son but est en effet d'apporter aux pays en voie de développement les connaissances et l'expérience acquises par les pays développés. Il lui appartient de diffuser notre savoir dans le tiers-monde et je crois qu'il n'est pas exagéré de dire qu'il n'y a pas de progrès possible sans un apport préalable de connaissances nouvelles.

3. Ce qui a été frappant dans les débats parlementaires qui viennent d'avoir lieu, c'est non seulement la substance et

- 2 -

l'intérêt des interventions parlementaires dont certaines ont été au coeur du problème et dont nous ne manquerons pas de tenir compte dans notre activité future, mais aussi le fait remarquable et combien réconfortant que tous les partis politiques ont soutenu la proposition du Conseil fédéral. Cette attitude témoigne de la meilleure compréhension existant dans notre opinion publique également, que l'on a aujourd'hui de cette grande tâche qu'est l'aide au développement. J'aimerais saisir cette occasion pour remercier tous ceux qui se sont dépensés sans compter pour mieux faire comprendre le problème. Je pense notamment aux Eglises, aux nombreuses organisations confessionnelles ou non qui organisent inlassablement des campagnes d'information, des séminaires, des expositions pour faire comprendre tel ou tel aspect du développement, et je remercie naturellement aussi très spécialement ceux qui sur le terrain sont les artisans de cette coopération technique, soit nos experts et volontaires.

4. Ce que nous ferons de cet argent ?

Eh bien, je puis vous dire que nous avons déjà élaboré un projet de programme prévoyant une utilisation déterminée pour la quasi totalité de la somme octroyée. Ce projet subira inévitablement de nombreuses modifications au cours des années à venir. Voici néanmoins certaines de ses caractéristiques dans son état actuel.

a) Voyons quelle sera vraisemblablement la répartition géographique des moyens que nous utiliserons sur le plan bilatéral, soit dans le cadre des relations que la Suisse ou des organes privés suisses nouent directement avec les pays en voie de développement.

42 % de nos moyens seront consacrés à l'Afrique.

34 % de nos moyens seront consacrés à l'Asie et

20 % de nos moyens seront consacrés à l'Amérique latine.

./.

Cette distribution témoigne des rôles complémentaires de l'aide publique et des prestations de l'économie privée. En effet, là où notre économie privée est particulièrement agissante, soit en Amérique latine, région dans laquelle certains pays ont atteint non seulement le seuil du développement mais encore sont en train de développer rapidement leurs industries, nous l'aide publique intervenons moins. En Afrique, en revanche, qui compte un grand nombre de pays qui sont encore loin du seuil du développement économique et qui offrent par conséquent moins d'intérêt pour l'économie privée, l'aide publique fait un effort spécial; c'est à cette dernière en effet qu'il appartiendra d'amener ces pays au stade de développement permettant à l'économie privée de prendre ensuite le relai.

- b) En ce qui concerne la répartition par domaines d'activité des projets que nous envisageons de réaliser dans les trois années à venir, 42 % de nos projets auront pour but le développement rural du pays bénéficiaire: projets de formation de moniteurs ou vulgarisateurs agricoles, projets d'encadrement des agriculteurs, projets forestiers, amélioration des cultures fourragères, de l'arboriculture, etc.

22 % iront à la production artisanale et industrielle: mise en place ou encadrement d'écoles professionnelles, formation d'ouvriers qualifiés, mécaniciens, électriciens, métallurgie, menuisiers, etc. Mise en place de petites entreprises permettant une valorisation de la production agricole: huileries, fabrication de concentrés. etc.

20 % iront à l'éducation, c.à.d. à la formation d'enseignants primaires, à la mise en place ou l'encadrement d'écoles secondaires ou supérieures, au soutien d'activités universitaires, à la création d'instituts.

16 % seront enfin des projets permettant de donner une formation complémentaire dans le domaine de l'administration, de la magistrature, de l'assurance, de la banque, etc.

- c) La Suisse, pays neutre, attache un très grand prix à entretenir des relations amicales avec le plus grand nombre de pays possible. Conformément à ce principe, la coopération technique suisse ne comporte d'exclusive; elle est à la disposition de ceux qui la désirent. Toutefois nos moyens sont limités et nous savons qu'en dispersant notre aide, nous perdons de l'efficacité.

La solution que nous appliquons en considération de ce qui précède est la suivante :

Les projets que nous entreprenons directement, c.à.d. ceux dont notre service est responsable, nous les consacrons dans toute la mesure du possible à un nombre limité de pays qui constituent ce faisant les centres de gravité de notre coopération technique.

Lorsque nous agissons en dehors de ces centres de gravité, nous cherchons à joindre nos moyens à ceux d'autres organisations qui font elles aussi de la coopération technique; c'est le cas par exemple lorsque nous soutenons financièrement des organisations privées suisses, confessionnelles ou non, organisations que nous ne pouvons naturellement soutenir que là où elles sont établies, ce qui contribue à un élargissement de notre champ d'intervention. Nous contribuons également au financement d'organisations internationales qui font de la coopération technique; tous les pays en développement peuvent profiter de l'activité de ces organisations. Par ce moyen, nous donnons plus de poids à nos actions et réalisons simultanément une certaine coordination des actions réciproques.

5. Quelle est la forme des interventions de la coopération technique ?

Les projets de la Confédération sont souvent des projets combinés ou des projets simples.

Par projet combiné, on entend un projet qui comporte en un tout intégré les éléments de l'aide au développement: envoi d'experts, de matériel, octroi de bourses pour la formation d'homologues, aide financière, etc. Ces projets d'une certaine envergure sont relativement complexes et s'étendent sur plusieurs années; dans le cadre de ces derniers, on ne se contente pas d'apporter des connaissances nouvelles, mais on fait encore sur place et en collaboration avec les ressortissants du pays bénéficiaire la démonstration des avantages et de l'intérêt que présentent l'introduction et la mise en oeuvre des innovations recommandées.

Les projets simples sont l'envoi individuel d'experts pour étudier ou participer à la solution de problèmes spécifiques, l'octroi de bourses sur place ou en Suisse, l'organisation de cours sur place ou en Suisse, l'organisation de voyages d'étude, enfin l'envoi de volontaires dans les pays du tiers-monde.

Mais la Confédération ne se contente pas d'exécuter ses propres projets, elle consacre également les 2/5 de ses moyens à soutenir l'activité des nombreuses organisations privées à but non lucratif qui font en Suisse de la coopération technique.

Sur le plan multilatéral :

- contribution au PNUD
- aide associée.

6. Accents de notre nouveau programme :

- développement des projets combinés
- augmentation du nombre des volontaires
- collaboration plus étroite avec les cantons et les communes, les organisations privées à but non lucratif, l'économie privée.

Dans le secteur multilatéral :

- accroissement de nos projets d'aide associée.